

A l'attention des membres du site partiels-droit.com

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2021** à **10:55**

Bonjour

Ce message s'adresse aux membres du site partiels-droit.com qui créés des sujets sur notre forum simplement pour faire connaître leur site.

Je tiens à vous rappeler l'article 8 de notre charte

[quote] **Toute sorte de publicité est interdite sur ce forum sauf accord préalable d'un administrateur.** Les modérateurs seront ainsi libres de supprimer tout message en contradiction avec cette règle.[/quote]

Vous avez sans doute dû remarquer que les derniers messages qui vous avez posté, ont été supprimé.

Nous comprenons que vous souhaitez faire connaître votre site qui a l'air plutôt bien fait et surtout gratuit.

Cependant, à chaque fois que vous créez un sujet "bidon", vous faites redescendre un sujet d'un membre qui a réellement besoin d'aide.

Il aurait été plus professionnel de contacter Louis et/ou moi même par message privé. On aurait même pu envisager une sorte de partenariat car nos sites peuvent être complémentaire (vous pour les fiches de cours, nous pour l'aide).

Par conséquent, je vous demanderai soit de cesser cette pratique, soit de vous mettre en rapport avec Louis ou moi-même pour qu'on puisse repartir sur une bonne relation.

Voici les liens pour nous contacter par MP :

https://www.juristudiant.com/nouveau/?id_user=10017442

https://www.juristudiant.com/nouveau/?id_user=10018122